

**LE MAIRE
LE PRÉSIDENT**

**BAPAV
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
19 RUE BRUAT

29200 BREST**

Le 11 avril 2025 2025

Monsieur le président,

J'ai bien reçu votre courrier relatif aux aménagements cyclables du projet Mon Réseau Grandit. Il a retenu toute mon attention, je tenais à vous apporter des éléments de réponse.

Comme vous l'indiquez, le dossier de déclaration d'utilité publique du projet Mon Réseau Grandit détaille dans son chapitre 4 le parti pris pour l'insertion urbaine du projet. S'agissant des itinéraires cyclables, le projet indique une largeur moyenne de 2 mètres pour les aménagements unidirectionnels, qui constituent l'essentiel des aménagements de notre projet.

Je vous confirme que c'est bien cet objectif qui a guidé l'ensemble de la conception du projet. Cette largeur de 2m est cohérente avec la recommandation du CEREMA, même s'il ne s'agit pas d'une largeur réglementaire. En outre, l'insertion du projet Mon Réseau Grandit dans un environnement urbain existant doit aussi prendre en compte de multiples contraintes : la largeur de la plateforme tramway, la mise aux normes PMR des trottoirs, l'implantation des arbres, la gestion durable des eaux pluviales par infiltration dans des noues, la largeur des voiries de circulation ...

La conception du projet Mon Réseau Grandit a intégré l'ensemble de ces contraintes et nous avons donc adapté la largeur des aménagements au contexte de chacune des rues. Sauf cas spécifique, nous nous sommes cependant efforcés de toujours maintenir une largeur minimale de 1m50. Je précise que les aménagements cyclables sont constitués, côté émergent, de bordures chanfreinées « pardonnantes » afin de permettre d'augmenter le gabarit dynamique pour les cycles. Par ailleurs, quand l'espace nous le permet, les aménagements cyclables unidirectionnels ont été conçus avec une largeur supérieure à 2m, jusqu'à 2,20m par endroits.

Hôtel de métropole / Meurgêr ha kêr

24, rue Coat-ar-Guêven / 24, stradae Koad ar Gevenn
CS 73826 • 29238 Brest Cedex 2 • +33 (0)2 98 33 50 50
contact@brest-metropole.fr • brest.fr

Hôtel de ville / Ti-kêr

2, rue Frézier / 2, stradae Frézier
CS 63834 • 29238 Brest Cedex 2 • +33 (0)2 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr • brest.fr

.../...

Vous m'informez également dans votre courrier avoir relevé un certain nombre de largeurs inférieures à 1m50. Les équipes en charge du projet Mon Réseau Grandit ont procédé aux mesures des voies incriminées, mais nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions. Ainsi, il apparaît que sur les avenues Le Gorgeu, Foch et sur le boulevard Clemenceau, les aménagements cyclables ont toujours une largeur d'1m50 au minimum, à une exception près. En effet, en face de la piscine Foch, sur un secteur très contraint par la nécessité d'intégrer un arrêt de car pour les scolaires fréquentant la piscine, une largeur de 1m42 a été relevée. Cet exemple illustre les contraintes qui ont guidé la conception du projet Mon Réseau Grandit et la nécessité de prendre en compte les besoins de toutes et tous.

Enfin, je souhaite rappeler que le projet Mon Réseau Grandit n'est pas uniquement un projet de transport collectif. Il a été pensé pour également faciliter et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes. Je suis persuadé qu'une fois que le projet sera achevé, vous constaterez comme moi qu'il participe à faciliter le quotidien de toutes et tous, et notamment des piétons et des cyclistes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes meilleures salutations.

François CUILANDRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and a loop.